

Diffamation sur Internet

Par Miracle

J ai été accusé de diffamation sur Internet. J ai été entendu par la police en audition libre. La plainte à été déposée il y a un mois.L opj M à dit qu il faisait le rapprochement avec les ip. La police M à dit que c est très rapide pour retrouver L abonné d une adresse IP. Est ce vrai ? Est ce que la police à le droit de regarder tout ce que je fais sur Internet ou bien elle doit juste rechercher L ip pour voir si c est les mêmes.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Nous ne sommes pas les mieux placés ici pour vous répondre sur ce thème.

Je pense que dans votre cas, la première étape est de confirmer si l'adresse IP utilisée au moment de la diffamation correspond à votre abonnement. C'est le but du rapprochement IP/abonné.

Ensuite pour aller plus loin et accéder à des données plus intrusives (comme le contenu de vos messages, vos historiques de navigation, ou le contenu de votre ordinateur/téléphone), la police doit obtenir une autorisation judiciaire spécifique et motivée.

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

Vous avez posté de multiples questions sur ce même sujet.

Si la plainte a été classée sans suite, c'est SANS SUITE.

et il n'y aura pas plus d'enquête.